



Place de l'Europe et ses abords

16 Octobre

28 personnes

Zone 1 - Église, office de tourisme, place de l'Europe

DIAGNOSTIC DU 16 OCTOBRE 2021

De l'avis général, cet espace présente des éléments intéressants, avec des maisons entretenues et rénovées de manière qualitative. Toutefois, il ne permet pas de pouvoir flâner dans le cœur ancien de Gresse, ce qui est regrettable. Même si la rénovation faite à l'office de tourisme doit servir d'exemple (rénovation du bâtiment et du jardin, fleurissement, etc) la zone est trop encadrée dans le bitume. L'église sert de rond-point, elle doit être mise en valeur par une modification des voies de circulation de route.

La question de la voie à passer piétonne sauf riverains a été posée. Initialement, la perspective d'une place au niveau du monument aux morts a été étudiée dans la mesure où une vue aérienne laisse apparaître ce grand espace (sur le long terme car le projet ne permet pas financièrement son aménagement définitif pour le mandat). L'avantage de cet emplacement est le lien créé avec des voies potentiellement piétonnes et d'être à proximité de jolis jardins. Toutefois, la voie restant pour la circulation serait très étroite, avec un impact important pour les riverains et la nécessité de mettre en place des feux de signalisation pour une circulation alternée. Plus important, une place nécessite une activité. Or cette portion n'ouvre sur rien. Trop d'inconvénients sont relevés.

Il est plutôt au final proposé de fermer la circulation côté nord de l'église et de ne la réserver qu'aux riverains et de rendre la voie de circulation côté sud à double sens. Il serait possible de laisser aux riverains un espace à planter pour agrémenter la voie douce. Pour ça, il faudra peut-être déplacer le monument aux morts côté Sud et le mettre en valeur (sous réserve de la faisabilité technique de l'opération et de son coût). Il est très mal placé : il ne se voit pas, il est noyé dans le bitume et il gêne la circulation des bus qui l'abîment régulièrement en tapant dedans.

**DES NIDS D'HIRONDELLES
ARTIFICIELS ONT ÉTÉ
INSTALLÉS DANS LE LIEU,
ILS SONT À PRÉSERVER.**



Il est proposé de mettre en valeur le point de vue proposé autour de l'OT en créant une terrasse suspendue venant prolonger le jardin. Il s'agirait d'un espace intéressant pour le long terme pour la création d'une place : la vue y est superbe, on s'y sent bien, et sociologiquement, cela correspond déjà à un usage réel des lieux. Le parvis de l'Église d'une part et de l'office du tourisme d'autre part, rendent, de plus, cohérent un investissement sur ce secteur et donc la fermeture de cette voie à la circulation.

La signalétique routière est également relevée comme trop confuse : les visiteurs ne savent pas quelle direction prendre, roulent trop fréquemment à contre-sens sur la voie sud de l'église (pas moins de 6 voitures ont pris le sens interdit ce samedi-là malgré les 3 panneaux sens interdit présents, ce qui traduit bien le manque de cohérence des aménagements actuels !).

Il en va de même pour la signalisation touristique : il y en a trop et ça n'est pas claire du tout. Elle est à harmoniser, à déplacer. La mise en place d'une voie à sens unique, sous réserve de sa faisabilité technique, permettra la mise en valeur de la fontaine au niveau de l'Église, actuellement cachée par les panneaux de signalisation. Un parcours du patrimoine est envisagé par l'association Histoire et Patrimoine, le projet pourrait intégrer ce projet pour mettre en valeur fontaines et anciens fours.

Le marché estival est à déplacer. Il ne peut rester là où il est actuellement car il est gênant pour la circulation mais il faut qu'il reste dans le centre bourg. Il pourrait avoir lieu sur les portions de voies à réserver dans le futur pour la circulation piétonne.

Les places de parking, sauf dépose minute et PMR, seraient à supprimer notamment si nous arrivons à optimiser le nombre de places sur le parking à l'entrée du village.

*Cette zone est
au cœur des
activités estivales
(concerts, marché d'été)
mais ne met pas le
village en valeur.*

**C'EST UNE ZONE TOURISTIQUE
SANS POUBELLES NI
TOILETTES PUBLIQUES.**



Le Centre bourg

16 Octobre

28 personnes

Zone 2 - Passage de l'Ancienne forge et placette de la fontaine

DIAGNOSTIC DU 16 OCTOBRE 2021

La fontaine est jolie et à mettre en valeur. Les places de parking la jouxtant sont à conserver mais en dépose minute, à déplacer (ou à supprimer l'été lorsque les commerçants en ont moins besoin afin de mettre en place des bancs de part et d'autre.)

Le passage de l'ancienne forge créé un sentiment de sécurité pour les piétons et les cyclistes car il est peu utilisé par les voitures.

Ne faudrait-il pas le rendre piéton ? D'autant que le virage est dangereux : les voitures arrivant en montée ne voient pas les piétons qui pourraient traverser à cet endroit-là. Cela créerait une vaste zone piétonne notamment devant la Chicholière dont l'espace commercial serait mis en valeur.

Il faudra parallèlement prendre garde à sécuriser le passage des piétons entre l'office du tourisme et la Chicholière, le passage des piétons au niveau du virage, en dénivelé est actuellement dangereux.

**LE PASSAGE DE L'ANCIENNE FORGE
CRÉÉ UN SENTIMENT DE SÉCURITÉ
POUR LES PIÉTONS ET LES
CYCLISTES CAR IL EST PEU UTILISÉ
PAR LES VOITURES.**



Zone 3 - Route du Col de l'Allimas

DIAGNOSTIC DU 16 OCTOBRE 2021

De beaux éléments de patrimoine à préserver et mettre en valeur (les montoirs et les attaches à chevaux par exemple)

Les bords de voies et pieds de façades sont à entretenir. Il est proposé de les végétaliser pour permettre aux habitants de désimperméabiliser le pied de leur maison et avoir un abord fleuri, à leur discrétion.

En revanche il y a un sentiment d'insécurité patent sur cette portion de route : En voiture, la visibilité est mauvaise.

Il est proposé de mettre en avant la priorité à la montée.

Les piétons et les cyclistes ne peuvent faire autrement que d'être au milieu de la route. Il serait possible de matérialiser par de la peinture au sol lorsque l'espace est trop étroite pour mettre du mobilier ou des aménagements en dur le passage des piétons et des cyclistes.

**IL EST PROPOSÉ DE METTRE EN
AVANT LA PRIORITÉ À LA MONTÉE.**



Zone 4 - La Montée du Château

DIAGNOSTIC DU 16 OCTOBRE 2021

Cette voie est exclusivement utilisée par les riverains, les piétons et les vélos. Elle offre un réel sentiment de sécurité qui marque l'ensemble des participants. Elle serait un exemple du sentiment que l'on pourrait avoir partout dans le centre bourg avec une nouvelle organisation de la circulation. Il est proposé de la piétonniser avec accès routier pour les riverains uniquement.

Elle est un sentier où le patrimoine de Grasse-en-Vercors est à mettre en valeur avec un sentier patrimonial.

Les bords de voies et pieds de façades sont à entretenir. Il est proposé de les végétaliser pour permettre aux habitants de désimperméabiliser le pied de leur maison et avoir un abord fleuri, à leur discrétion ou, en fonction de la faisabilité technique, de mettre en place des bacs à leur disposition.

**ELLE EST UN SENTIER OÙ LE PATRIMOINE DE
GRESSE-EN-VERCORS EST À METTRE EN
Valeur AVEC UN SENTIER PATRIMONIAL.**



Centre bourg, 4 zones

RESTITUTION DE L'URBANISTE DU 16 OCTOBRE 2021

Le constat des habitants est partagé par M. Latuillerie:

1- Le centre de bourg est trop bitumé. Tout est organisé pour les besoins de la voiture (route, parking, etc.) tout en étant mal organisé : Les voitures se garent de partout, sans réellement de places identifiées. L'organisation de la circulation est rendue illisible par une signalisation confuse et est contre-intuitive : l'église sert de rond point et les voitures circulent régulièrement en contre-sens sur la voie au sud de l'église.

2- Il n'y a pas de lieu de rencontre, la circulation piétonne ou à vélo est dangereuse dans des rues étroites, sans espace dédié.

3- Le centre bourg bénéficie d'éléments du patrimoine qui sont invisibles aujourd'hui. Pour exemple, le monument aux morts de la place de l'Europe est constamment abîmé par les bus et engins de déneigement et il se dégrade rapidement.

DEUX POINTS RESSORTENT DE CE DIAGNOSTIC :

- 1- **EMBELLIR L'ESPACE ET SÉCURISER LES CHEMINEMENTS DOUX**
- 2- **METTRE EN VALEUR LES ÉLÉMENTS DE PATRIMOINE.**



Propositions :

Le centre bourg est à penser dans son ensemble. En créant des espaces piétonniers (accessible aux voitures uniquement pour les riverains) sur la passage de l'ancienne forge et la montée du Château cela permettrait d'embellir ces espaces, de découvrir les éléments de patrimoine (création d'un chemin du patrimoine) et de sécuriser les cheminement piétons et cyclistes (notamment les trajets scolaires des enfants de la commune)

Le jardin de l'Office de tourisme est déjà utilisé comme lieu d'activités (concerts en été) et la rénovation de l'église devrait comprendre la désimperméabilisation du pied de l'édifice. Cela permettrait de créer un espace propice à la rencontre entre l'actuel jardin de l'Office de tourisme et la voie côté nord de l'église.

En tout état de cause, il faut repenser l'organisation de la circulation routière autour de l'église. La solution la plus pertinente serait de rendre la voie côté sud accessible uniquement aux riverains et d'en faire une zone piétonne. La voie côté sud serait alors à double sens.

Le monuments aux morts est à protéger et rénover. M. Latuillerie propose de le déplacer dans le giron de l'église, près du parvis. Cela favoriserait un espace de recueillement et mettrait en valeur ce monument essentiel à la mémoire de Gresse en Vercors. Toutefois, le coût de ce déplacement pourrait être important.

L'idée de créer une terrasse sur pilotis venant prolonger le jardin de l'office de tourisme et donnant pleine vue sur le Grand Veymont est séduisante. Elle pourrait être réalisée à modeste prix et ajouterait un cachet certain au centre bourg.

UNE ZONE A PENSER COMME UN TOUT. CES QUATRE ZONES DOIVENT ÊTRE AMÉNAGÉES DE FAÇON COHÉRENTES ENTRE ELLES ET AVEC POUR SEUL OBJECTIF DE METTRE EN VALEUR LE CENTRE BOURG.



Zone 1 : Eglise Sud

valorisation des
jardins et murs

voirie double sens

désimperméabilisation du
"socle" de l'église dans le
cadre de sa restauration

traitement des pieds de
façades et muret, valorisation
des montoirs

plateau piéton

création d'un plateau piéton valorisant la place

valorisation de la fontaine

valorisation de l'église

liaison piéton/cycle

Zone 1 : Eglise Nord

rétrécissement de la voirie pour un ralentissement du trafic

désimperméabilisation du "socle" de l'église dans le cadre de sa restauration

simplification de la signalétique

création d'une terrasse
point de vue

embellissement et
agrandissement de l'espace
de l'Office du tourisme

dépose minute voiture et
stationnements cycles

plateau piéton de
liaison avec l'office du
tourisme

valorisation de
l'église

voirie double sens

Zone 1 : Office de tourisme

PAGE 29



voirie double sens

déplacement
monument

valorisation des
murs et jardins

cheminement doux

*Zone 2 : Passage
de l'Ancienne forge*

valorisation de
l'église

désimperméabilisation du
"socle" de l'église dans le
cadre de sa restauration

plateau piéton de
liaison avec l'office du
tourisme

sécurisation du
débouché piéton et
cycle sur la voirie

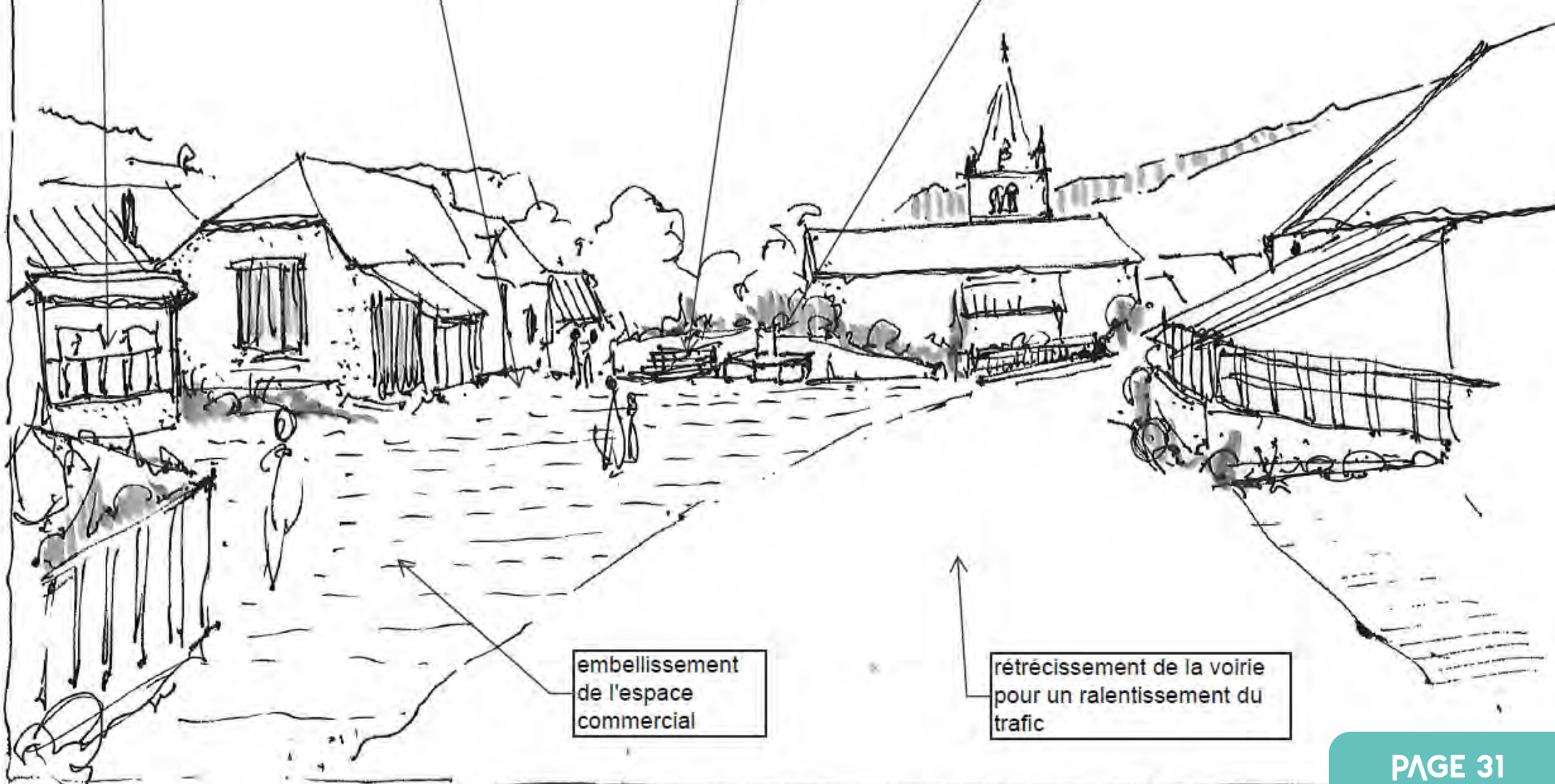
Mise en valeur de la "Chicholière"

montée de l'ancienne forge liaison piéton/cycle

stationnement limité selon la saison
bancs temporaires en période estivale

valorisation de la fontaine

Zone 3 : Route du Col de l'Allimas



embellissement de l'espace commercial

rétrécissement de la voirie pour un ralentissement du trafic

cheminement doux

montée du château liaison piéton/cycle

valorisation espace commerciale "Auberge Buissonnière"

implantation toilettes

valorisation des murs et jardins



plateau piéton

rétrécissement de la voirie pour un ralentissement du trafic

désimpermeabilisation du "socle" de l'église dans le cadre de sa restauration

*Zone 3 :
Route du Col
de l'Allimas*

Cette étape d'analyse des besoins est essentielle dans le processus de requalification du centre bourg et la réflexion sur les parcours des cheminements doux à travers la commune.

Les propositions faites sont une base indispensable au travail de la maîtrise d'œuvre. Les scénarios idéaux qui émergent des participant.e.s seront retravaillés à travers divers ateliers qui permettront d'affiner et de préciser les besoins et envies des habitant.e.s.

Après les ateliers de diagnostic, nous entamerons la rédaction du cahier des charges pour le recrutement du Maître d'œuvre. Pour cette écriture, nous serons accompagné du CAUE, partenaire de la commune.

Lorsque l'appel d'offre du marché de maîtrise d'œuvre aura été fructueux, la commission d'urbanisme participatif et le Maître d'œuvre choisi, s'attelleront à des exercices de mise en cohérence de ces projets idéaux.

Ils établiront alors un ou plusieurs projets à l'échelle du village qui pourront être financé dans le cadre du budget prévu pour ces travaux.

Le planning prévisionnel des travaux sera alors établi. Les entreprises seront recrutées via une nouvelle mise en concurrence et les travaux pourront commencer.

